

l'encoche

revue d'information
de la commune de Montana



Décembre 2007 - N° 11

L'épopée du tunnel du Mont-Lachaux (1947-2007)



L'épopée du tunnel du Mont-Lachaux (1947-2007)



La porte d'entrée du tunnel à Plans-Mayens.

Le 13 juillet 1947 est inauguré le tunnel du Mont-Lachaux, œuvre majeure pour les communes de l'Ancien Lens. Après de nombreuses péripéties, le Conseiller d'Etat Maurice Troillet pouvait glorifier la force et l'union des communes issues de l'Ancien Lens. Rassemblées sous la présidence de Fabien Rey, président de la commune de Montana et par tradition président de la Grande Bourgeoisie de l'Ancien Lens, elles parvinrent non sans peine au terme d'un projet des plus ambitieux : percer la montagne de la Tzaa ou Mont-Lachaux.



Pascal Rey
Député

Une longue gestation

Le projet connut une longue gestation comme le relève le Livret de fête de l'inauguration :

(...) Percement du Mont-Lachaux

Enfin la troisième étape, qui trouve son couronnement par l'inauguration du 13 juillet 1947, a fait l'objet de premiers pourparlers en 1905 par une séance présidée par M. l'ingénieur Muller, où fut discuté le premier projet de M. l'ingénieur Clivaz Dominique. Ce premier projet fut admis en principe par les administrations qui en votèrent l'étude définitive. Toutefois, en votation populaire, il fut refusé comme trop onéreux (600'000 francs) d'une part, et d'autre part en regard des risques qu'il faisait courir aux sources de la Tzaa.



M. l'ingénieur Clivaz élaborait alors un autre projet qui devait contourner le massif du Mont-Lachaux, et fait de galeries successives. Ce projet eut le même sort que le premier.

Enfin un troisième projet qui devait encore échouer prévoyait la construction d'une route dans la direction du Rawyl avec une conduite d'eau devant remplacer le bisse du Roh. A ce projet était également attachée la création d'une usine électrique devant desservir le plateau de Montana en utilisant les eaux de la Lienne, dont M. Clivaz avait acheté les concessions. Malheureusement, nul n'est prophète chez soi, la ville de Sion racheta les concessions et créa les usines de la Lienne pour ses services industriels. Il suffit d'être témoin du développement qu'a pris le plateau de Montana-Crans, ainsi que de faire l'addition des années sèches, pour se rendre compte de la perte subie par l'incompréhension ou les craintes de certains citoyens de l'époque.

La commission de la Grande Bourgeoisie, spécialement chargée de l'administration des eaux d'irrigation, ne perdit pourtant pas de vue un problème que des années successives de sécheresse ne cessait de lui rappeler, et, en 1912, elle fit appel à M. l'ingénieur Ruchenstein pour relancer le projet. On en vota à nouveau l'étude, mais le projet ne vint pas jusque devant le peuple et dormit à nouveau jusqu'en 1930 où il fut remis en discussion au sein de la commission de la Grande Bourgeoisie, mais n'eut pas de suite pratique. Il fallut la grande sécheresse de 1942 et la mise en culture du plateau de Crans pour donner enfin corps à ce projet, avec l'intervention du Service fédéral de l'extension des cultures. Les Assemblées primaires et les consortages ratifièrent les devis et projets présentés et l'Autorité compétente put ainsi passer à la réalisation de cette œuvre si longtemps discutée par les uns et attendue par les autres, pour le plus grand bien de notre population agricole. Tout n'est pas encore au point, mais le gros de l'œuvre est terminé. Reste à parfaire le système d'utilisation de ces eaux.



Soyons reconnaissants aux Services des améliorations foncières tant fédéral que cantonal pour la compréhension et aussi la patience dont ils ont fait preuve devant les hésitations des principaux intéressés.

Pour revivre plus en détail cette épopée, les archives de la Grande Bourgeoisie relatives à cet objet – conservées à Montana – ont été patiemment dépouillées, et des extraits choisis illustrent les écueils qu'il a fallu surmonter jusqu'à ce jour de fête.



Le parcours escarpé du Bisse du Roh.

L'idée d'un tunnel refait surface

Le 27 septembre 1928, l'ingénieur Ruchenstein écrit à Fabien Rey, président de la Grande Bourgeoisie, pour lui signaler que :

c'est l'eau potable qui est la plus pressante pour la Station. Cette installation, non subventionnée, coûtera près de 100'000 fr. de plus, si la conduite ne passera pas par le tunnel du Mont-Lachaux.

Visiblement, les réflexions sont en cours : elles visent donc à améliorer les voies d'amenée des eaux d'irrigation de l'ErtENZE, eaux qui transitent principalement par un Bisse du Roh à l'entretien des plus onéreux et périlleux.

Suite à ces discussions informelles, le projet de tunnel renaît de ses cendres et est admis en 1930 déjà par les Services des améliorations foncières du Canton et de la Confédération. Toutefois, ce projet ne semble pas recueillir l'adhésion de toutes les parties concernées.

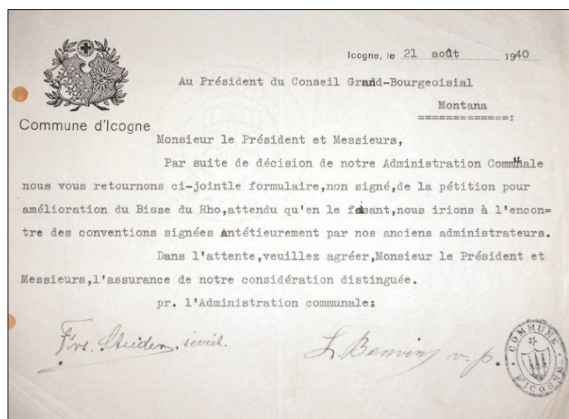
Le 1^{er} avril 1933, le président de Chermignon écrit ceci à son homologue montanais :

...je vous confirme qu'il y aurait lieu de provoquer au plus vite une entrevue avec les administrations de Lens



et d'Icogne en vue d'examiner à nouveau le projet mort-né du percement de la Tzaa. L'état des finances communales et les perspectives peu rassurantes ne nous permettent pas (à mon avis) d'endosser à nous seules, Montana et Chermignon, le poids d'une pareille entreprise. Espérons que l'administration de Lens en particulier sera animée à ce sujet de meilleurs sentiments que sa devancière.

Les membres des administrations communales sont convoqués le 1^{er} août 1938 à Lens pour une présentation du projet par le chef du Service des améliorations foncières. Dès 1939, il est admis que les approvisionnements, tant en eau d'irrigation qu'en eau potable, devraient être assurés par le tunnel à percer.



Le courrier de la commune d'Icogne renonçant au projet de convention.

Les motivations et les craintes des communes concernées

Le 8 août 1940, le Conseil grand bourgeois prépare une pétition adressée au Conseil d'Etat demandant de mettre le percement du Mont-Lachaux au bénéfice de la loi de 1929 sur l'amélioration des moyens d'irrigation. Le projet de pétition comporte les sceaux et signatures des communes concernées, à l'exception de celle d'Icogne qui la retourne, précisant qu'en le faisant, elle irait à l'encontre des conventions signées antérieurement par ses anciens administrateurs. Cette même pétition sera finalement adressée par les seules communes de Montana et de Chermignon, en septembre 1940.

La situation semble inextricable. Le 17 juillet 1941, l'ingénieur Muller, chef du Service des améliorations foncières, écrit au président de la Grande Bourgeoisie :



(...) Actuellement une nouvelle et probablement dernière occasion se présente de réaliser dans de bonnes conditions cette entreprise que j'ai portée de mon propre chef au programme des améliorations foncières extraordinaires à exécuter sur la base de l'arrêté du Conseil fédéral du 11 février 1941 et de l'arrêté d'exécution du Conseil d'Etat du 9 avril 1941.

C'est sous la présidence du Conseiller d'Etat De Chastonay que, le 9 octobre 1941, une conférence réunit à Montana les représentants des quatre communes pour décider du percement du Mont-Lachaux. Huit propositions sont admises.

Annonces officielles - Öffentliche Anzeigen

SOUMISSION

D'entente avec le Département de l'Intérieur, les communes de Montana et de Chermignon agissant pour le compte du consortage du Bisse de Roh, mettent en soumission le percement du Mont la Chau par une galerie de 2500 m, de longueur avec chemin d'accès depuis la Station.

Vision locale, lundi 3 novembre. Départ de l'Hôtel Mirabeau 9 heures.

Le Service des Améliorations foncières et le bureau de l'Ingénieur Ruchenstein, à Sion, renseigneront sur ces travaux. Formulaires de soumission à la Caisse d'Etat.

Les soumissions portant la mention «Percement du Mont la Chau» doivent parvenir au Service des Améliorations foncières pour lundi, 10 novembre 1941, à 18 heures.

Montana, Chermignon, le 27 octobre 1941.

Les Administrations communales.

La mise en soumission des seules communes de Montana et de Chermignon.

Les décisions des Assemblées primaires

Le 20 octobre 1941, les Assemblées primaires des quatre communes sont convoquées pour ratifier ces propositions: Montana et Chermignon se prononcent à l'unanimité des membres présents pour le percement. Lens refuse par 131 non pour 91 oui, alors qu'Icogne s'oppose par 132 non et 6 oui.

Informé des désaccords entre les communes, le Conseil d'Etat presse les communes de Lens et d'Icogne d'abandonner le cas échéant l'exploitation onéreuse du bisse du Roh et, moyennant défraiement, d'utiliser le tunnel pour l'amenée de leurs eaux d'irrigation.

La mise à l'enquête des travaux par les communes de Montana et de Chermignon

Mis à l'enquête publique dans le Bulletin officiel du 31 octobre 1941 par les seules communes de Montana et de Chermignon, ces travaux sont supervisés par le Service des améliorations foncières, (qui en assurera la



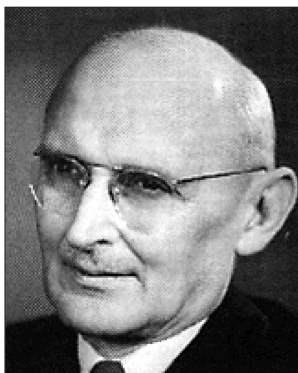
gestion financière en libérant les divers paiements), et sont placés sous la responsabilité technique de l'ingénieur sédunois Ruchenstein, partenaire de longue date du Conseil grand bourgeoisial puisqu'il proposait ses services en 1912 déjà. Une galerie de 2500 mètres et un chemin d'accès depuis la station sont prévus. Les soumissions doivent parvenir au Service des améliorations foncières pour le 10 novembre 1941.

Le 30 novembre 1941, le président Fabien Rey ouvre l'Assemblée primaire en rappelant la décision du 21 octobre. Il précise que :

Malheureusement les Administrations de Lens et Icogne n'ayant pas un urgent besoin d'eau se font prier pour se rallier à l'exécution de ce projet. Il en est résulté un certain flottement qui a décidé les Communes de Montana et Chermignon à pousser activement à la réalisation de cette œuvre.

Le 8 janvier 1942, les représentants de Chermignon, (Isaïe Duc, président, Pierre-Louis Barras, vice-président, Antoine Barras et Pierre Mittaz, conseillers) et ceux de Montana, (Fabien Rey, président, Jean Bonvin, vice-président, Marcel Rey et François Bonvin, conseillers) se réunissent et discutent des propositions des communes de Lens et d'Icogne.

Dans ces conditions, les communes de Montana et Chermignon, en conformité des décisions prises dans leurs assemblées respectives, décident de demander au Conseil d'Etat la mise en chantier immédiate des travaux du percement du Mont-Lachaux. Elles prennent la responsabilité financière totale de l'œuvre. Elles en prendront également tous les avantages et risques pouvant en découler. Toutefois, en vue de faciliter aux communes de Lens et Icogne l'abandon de l'entretien coûteux et périlleux du bisse du Roh, elles sont disposées à laisser écouler par le tunnel du Mont-Lachaux la part d'eau leur revenant selon le débit actuel du bisse du Roh dont elles admettent la suffisance.



Friederich Traugott Wahlen
(1899-1985), délégué fédéral
à l'extension des cultures.

L'appui décisif du Dr Wahlen

Un appui décisif au projet viendra du Dr Wahlen, délégué fédéral à l'extension des cultures, qui interpelle les communes le 1er mai 1942, leur demandant de mettre en culture environ 30 ha de terrain sur le plateau de Crans-Montana. Le 7 mai, le président Fabien Rey lui écrit et lui expose le projet de tunnel :

Par la réalisation de ce projet, nous pourrions en effet augmenter de plus de 100 ha les surfaces qui n'ont jamais encore été irriguées et dont la situation permettrait différentes cultures, principalement la pomme de terre, ce qui porterait à plus de 2000 ha les surfaces qui bénéficieraient de l'eau amenée. (...) A ce moment seulement, nous pourrions faire comprendre à nos agriculteurs que, la Confédération et le Canton nous assurant les récoltes futures, ils pourraient cette année consentir un sacrifice exceptionnel en faveur du ravitaillement général de la population. Car nous le répétons, nos populations sont prêtes à mettre leur bonne volonté à vous aider dans la réalisation de ce grand projet de mise en culture par la mise à disposition de leurs terrains, mais à condition que le percement du Mont-Lachaux devienne une réalité.

Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre du 7 mai concernant le percement du Mont-La-Chaux.

Nous avons immédiatement pris contact avec le service des améliorations foncières et nous avons discuté le projet à l'occasion d'une conférence traitant des possibilités de l'extension des cultures. Le service des améliorations foncières nous communique à la date du 18 mai qu'il envisage le subventionnement du tunnel d'irrigation à un taux égal à celui de la participation cantonale. Nous espérons donc que ce projet pourra être effectué sans retard.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Délégué à l'extension des cultures

Wahlen

Le 20 mai suivant, le Dr Wahlen confirme la participation de la Confédération par un subventionnement égal à celui du Canton.

La réponse du président de la Grande Bourgeoisie Fabien Rey est élogieuse :

...laissez-nous vous dire toute la joie et l'enthousiasme que cette heureuse nouvelle a provoqués au sein de nos administrations ainsi que de nos populations. Aussi nous tenons à vous remercier tout particulièrement pour votre heureuse intervention et vous présentons nos vifs sentiments de reconnaissance.

Suite à ces garanties de financement et avec l'appui du Canton, une convention est finalement passée entre les 4 communes le 13 juin 1942.

Le courrier du délégué à l'extension des cultures qui permettra l'adhésion des 4 communes au projet de percement du Mont-Lachaux.



Le Président de la Grande Bourgeoisie
Fabien Rey
au point de démarrage des travaux.

Le prêt de la Banque cantonale du Valais

Le 10 juin 1942, en pleine guerre, la Banque cantonale du Valais accepte d'accorder aux quatre communes associées pour les travaux du Mont-Lachaux un prêt de 1'200'000 francs aux conditions suivantes:

Le prêt est accordé pendant la durée des travaux sous forme de billets à ordre de 100'000.- chacun, à 3 ou 6 mois, souscrits au fur et à mesure des besoins par les communes débitrices, solidairement, (...) Le taux compté pour ces billets est de 2,5 % net, sans frais ni droit de timbre fédéral et cantonal. (...)

Le devis des travaux est de 1'400'000 francs, travaux attribués à l'entreprise Décaillet à Martigny avec l'accord des autorités concernées. Sur la base de ce devis, le 21 août 1942, le Conseiller d'Etat Maurice Troillet confirme l'allocation de subsides cantonaux, limités à 543'500 francs, et fédéraux, attribués par le Conseil fédéral le 11 août précédant jusqu'à concurrence de 525'000 francs.

Le démarrage des travaux

Début septembre 1942, les travaux peuvent enfin débiter, même si des aménagements doivent être trouvés avec les troupes de DCA qui prévoient des exercices à la même période.



La bénédiction des travaux
en présence du Conseil de la Grande Bourgeoisie.

Le 23 juillet 1943, des retards pris sur le calendrier des travaux sont dénoncés par l'ingénieur Muller, chef du Service des améliorations foncières. L'année suivante, ces retards sont tels que des procédures de dommages et intérêts sont engagées à l'encontre de l'entreprise et vont entraîner la rupture du contrat.



La résiliation du contrat de l'entreprise Décaillet

Le 16 juillet 1944, l'entreprise Décaillet donne des précisions écrites aux communes sur le délai d'achèvement du percement :

Les conditions actuelles de recrutement de la main-d'œuvre et la perspective d'un changement favorable de la nature de la roche nous permettent de vous garantir l'achèvement de la perforation de la galerie pour le courant de la première quinzaine du mois de mai 1945, ceci sous réserve des cas de force majeure ou de circonstances spéciales impossibles à prévoir.

Le lendemain, le 17 juillet 1944, les communes notifient à l'entreprise leur décision :

1. *Nous déclarons définitivement résilier le contrat d'entreprise conclu par nos communes avec votre entreprise pour le percement du Mont-Lachaux, avec effet immédiat.*
2. *Nous réservons tous les droits des communes à raison*
 - a. *Du défaut des possibilités d'irrigation à partir du 15 avril 1944 et du tort ainsi subi,*
 - b. *Des pénalités de retard prévues par le contrat*
 - c. *Des majorations du coût de l'œuvre qui peuvent résulter pour l'achèvement des travaux*
 - d. *De toute autre cause qui pourrait se révéler par la suite.*
3. *Nous vous summons, conformément au contrat, de mettre à la disposition du maître de l'œuvre, pour être utilisé pour la continuation des travaux, tout le matériel se trouvant sur les chantiers ou à proximité de ceux-ci et qui pourrait être nécessaire pour cette continuation.*

Ainsi, par leurs avocats Henri Leuzinger et Jacques de Riedmatten à Sion, les communes saisissent-elles le tribunal en ces termes :

1. *qu'en vertu d'un contrat d'entreprise d'octobre 1942, vous avez assumé à des conditions bien déterminées le percement du tunnel du Mont-Lachaux en vue d'amener dans leur région des eaux d'irrigation.*

2. que ce travail devait être achevé pour le 15 avril 1944(...)

Cela étant, les exposants

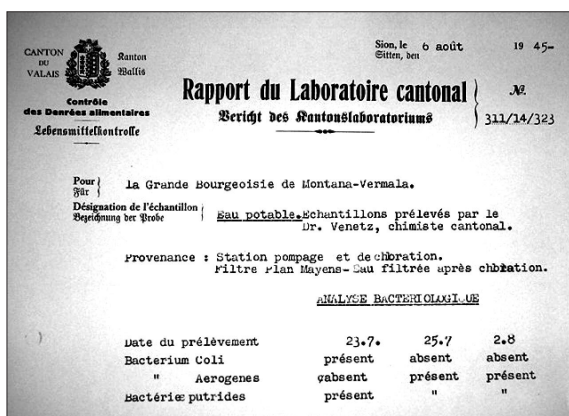
a. vous confirment la notification déjà faite de la résiliation du contrat;

b. vous somment en exécution de celui-ci et du cahier des charges d'évacuer les chantiers après constatation de l'état actuel des travaux et après prise d'inventaire et estimation du matériel du chantier.

En moins d'une semaine, le contrat est résilié et, fin juillet, le chantier est évacué. L'entreprise STUAG est chargée de la poursuite des travaux par contrat du 18 août 1944.

Les difficultés d'approvisionnement en eau potable

En plus de ces difficultés majeures de relation avec les entreprises, 1945 voit les stations de Crans et de Montana manquer à nouveau cruellement d'eau potable. Les rapports du laboratoire cantonal des 6 août et 30 août sont des plus clairs:



CANTON DE VALAIS **Ranton**
Contrôle des Denrées alimentaires
Lebensmittelkontrolle

Rapport du Laboratoire cantonal
Bericht des Kantonslaboratoriums

Sous le 6 août 19 45-
Ettlen, den

Pour } La Grande Bourgeoisie de Montana-Vermaia.
par }
Designation de l'échantillon: Eau potable, Schuntillons prélevés par le
Bezeichnung der Probe: Eau potable, Schuntillons prélevés par le
Dr. Venetz, chimiste cantonal.

Provenance: Station pompage et de chloration.
Filtre Plan Meyens - Eau filtrée après chloration.

ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE

Date du prélèvement	23.7.	25.7	2.8
Bacterium Coli	présent	absent	absent
" Aerogenes	absent	présent	présent
Bactéries putrides	présent	"	"

Rapport d'analyse de la qualité des eaux des captations de Corbyre.

L'eau contient beaucoup trop de matières organiques. Elle n'est pas assez fortement chlorée. (...) Nous tenons à rendre la Grande Bourgeoisie attentive sur les graves dangers que peut entraîner la consommation d'une telle eau, et nous la prions de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour obtenir de l'eau potable.

Les analyses bactériologiques effectuées en août constatent la présence de *Bactéries aérogènes*, d'*Escherichia Coli* et d'autres bactéries putrides.



L'expropriation des eaux des alpages d'Err

Pour faire face à ces difficultés d'approvisionnement en eau potable, une procédure d'expropriation des eaux propriété des alpages d'Err de Lens et de Chermignon est introduite. Le Conseil d'Etat est interpellé comme suit le 24 juillet :

Les communes de Icogne, Lens, Chermignon et Montana formant la Grande Bourgeoisie de Lens et groupées par contrat en consortium du percement du Mont-Lachaux ont le devoir de vous adresser la requête suivante :

Considérant d'une part :

- 1. que les sources de Corbyre ne suffisent absolument plus pour alimenter les Stations de Montana-Crans, (...)*
- 9. qu'une entrevue qui a eu lieu hier avec les Administrations des dits alpages n'a donné aucun résultat ni quant à l'autorisation de faire des travaux de captation ni quant au prix*
- 10. que les travaux du tunnel du Mont-Lachaux étant avancés au point de permettre le passage de cette eau potable que les communes veulent amener encore cette année avant l'hiver aux deux Stations, dites communes, dont les intérêts sont liés, vous prient instamment de déclarer d'utilité publique l'expropriation de ces eaux en leur faveur avec prise de possession immédiate afin que les travaux de captation ne subissent pas de retard et soient terminés pour l'hiver prochain.*

Le 10 août 1945, par le Bulletin officiel, le Service des améliorations foncières informe les intéressés de la démarche en cours. La réaction ne se fait pas attendre : le 20 août, le procureur des alpages, Ernest Cordonier de Lens, fait opposition avec les motifs suivants :

- 1. Les consortiums reconnaissent que la captation et l'adduction de ces eaux ont un caractère d'utilité publique.*
(...)



3. *En aucun cas, ils ne consentiront librement à faire à ce propos un cadeau quelconque aux communes au détriment des consortages.*

(...)

5. *Le problème étant d'importance, nous demandons que les consorts des alpages soient convoqués en assemblée générale aux fins d'être non seulement entendus mais écoutés.*

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à l'expropriation pure et simple, si expropriation veut dire vente ou aliénation définitive du droit de propriété.

L'application difficile de la convention de résiliation du contrat Décaillet

La convention de résiliation du contrat avec l'entreprise Décaillet du 21 juillet 1944 prévoyait l'établissement d'une situation des travaux contradictoire entre les parties. Celle-ci n'a pas été effectuée. La direction des travaux établit une situation non contradictoire, fixant au chiffre de 433'374,40 francs le montant dû à l'entreprise Décaillet. L'entreprise, elle, établit une situation de 594'418,10 francs, soit une différence considérable de plus de 160'000 francs qu'elle réclame le 21 mars 1946, via une action intentée devant le Tribunal cantonal au Consortage des communes intéressées au percement du Mont-Lachaux. Le *mémoire-demande* de l'avocat Georges Sauthier comporte une trentaine de pages et porte sur un montant de 228'000 francs. Le *mémoire-réponse* des avocats du consortage fait également une trentaine de pages et est accompagné de 174 pages de pièces déposées.

Face à des difficultés de trésorerie, l'entreprise Décaillet sollicite à la fin de l'année 1946 un sursis concordataire. Le 10 janvier 1947, elle est déclarée en faillite et le procès intenté par M^e Sauthier s'interrompt.



Les plaintes des propriétaires de sources

En septembre 1946, certaines sources se sont tarées et la faute est mise sur la captation des eaux de l'ErtENZE, alors que le séisme du 25 janvier de la même année est probablement, lui aussi, responsable de ces tarissements.

Des dommages et intérêts sont donc réclamés par l'avocat de l'Association des Eaux Nantermod et Berclaz. Une demande de *cession d'une partie de l'eau obtenue jusqu'à concurrence de la quantité coupée* est ainsi formulée. De même, M. Joseph Antille, propriétaire du restaurant du Mont-Blanc, doit-il intervenir en novembre 1946 pour faire valoir ses prétentions suite au tarissement de sa source qui n'est plus alimentée. Le 10 janvier 1947, c'est au tour de la Société Anonyme du Forest-Hôtel de Vermala de signaler que la source principale alimentant l'hôtel et ses dépendances a tari. Le 24 juillet 1947, c'est le consortage de l'alpage de Pépinet qui constate, lors du jaugeage de ses sources, que le débit, de 400 litres-minute en temps normal, s'est réduit à 65 litres-minute. En 1950, l'alpage de Corbyre saisit le Conseil d'Etat pour qu'il se détermine quant au tarissement de ses sources qu'il prétend consécutif au percement du tunnel. Le Conseil d'Etat nomme une commission d'expertise.

L'achèvement des travaux et la mise en charge du tunnel

Bien qu'inachevé en août 1945, le tunnel permet pourtant aux eaux de l'ErtENZE de transiter en son sein pour sauver les cultures durement affectées par la sécheresse. La période d'arrosage terminée, les derniers travaux de revêtement sont réalisés. Le lundi de Pâques 1946, la mise en charge du tunnel du Mont-Lachaux est effectuée, comme en témoigne le chanoine Quaglia dans son ouvrage intitulé *Le Mont de Lens* :

(...) le 2 avril 1946 eut lieu la mise en charge du tunnel. (...) A 11 heures, Fabien Rey, président de la Grande Bourgeoisie, lève l'écluse et l'ErtENZE se déverse dans le Tunnel. Tout le monde s'engouffre dans le



Tunnel devançant de peu le « bran » de l'eau sauf les Présidents de Montana et de Chermignon qui en chantant pataugent de joie dans cette eau tant désirée. Un repas copieux est servi dans la cantine Stuag, assaisonné de vibrants discours de joie et de reconnaissance. Le prieur Hermann Bonvin, à son tour, proclame que la population de la région est désormais sauvée.



Le président Fabien Rey
(1903-1972) mobilisé durant une partie
des travaux.

L'inauguration officielle du 13 juillet 1947

Enfin, le 13 juillet 1947, l'inauguration officielle peut avoir lieu. Un cortège emmène les nombreux invités à Plans-Mayens. Les deux fanfares de Chermignon, celles de Lens, de Montana-Crans et de Montana-Village, de même que les chorales de Lens, de Montana-Station et de Montana-Village, participent à l'animation de la fête¹.

Célébré par quatre prêtres, un office divin suivi de la prière patriotique et d'un morceau d'ensemble précède le repas. Une partie oratoire ouverte en tambour permet aux six orateurs du jour, dont le président Fabien Rey et le conseiller d'Etat Troillet, de marquer les esprits.

Extrait du discours du président de la Grande Bourgeoisie, Fabien Rey

(...) Mesdames et Messieurs vous êtes venus dans ce magnifique site de Plans-Mayens apporter votre contribution à la fête de ce jour, fête unique dans les annales de notre histoire, inauguration d'une œuvre qui passera aux générations futures comme un témoignage de l'audace mais aussi témoignage de solidarité, de compréhension réciproque, de fraternel labeur des populations de nos villages. S'il s'est trouvé un jour dans l'histoire où il a fallu croire que les intérêts particuliers de chacune des sections de l'ancien Lens exigeaient une

¹ La SUISSA entamera une procédure visant à récupérer les droits d'auteur des pièces interprétées ce jour-là. Un montant d'une vingtaine de francs sera exigé au bout de quatre lettres restées sans réponse.



séparation, il s'en est trouvé un autre où l'intérêt général de nos populations tant agricoles qu'industrielles nous a imposé la collaboration. Ce fut ce jour où nous avons passé à la réalisation de l'œuvre que nous fêtons aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, il faut que ce jour ne reste pas sans lendemain. Si nous voulons que ce travail porte tous ses fruits, (...) il faudra que nous nous souvenions qu'un jour nous avons pu faire quelque chose de grand en marchant la main dans la main et aussi le cœur sur la main.

Alors tous les espoirs seront permis et les communes dont vous faites partie mériteront plus que jamais le beau titre de Louable Contrée de Lens.



Le Conseiller d'Etat Maurice Troillet.

(Photo fournie par Blaise Chappaz, filleul de Maurice Troillet).

Extrait du discours du conseiller d'Etat Maurice Troillet

(...) Nous nous trouvons réunis en ce site enchanteur des Plans-Mayens, pour fêter l'achèvement du tunnel du Mont-Lachaux, œuvre considérable, qui fertilisera vos coteaux, riches mais altérés, et fournira à vos villages et à vos stations une eau pure et abondante.

(...) Nous célébrons aujourd'hui une victoire, une des plus grandes victoires du Valais dans sa lutte contre les forces de la nature. La population de la Grande Bourgeoisie de Lens est aujourd'hui victorieuse dans sa lutte séculaire pour l'eau.

(...) Cette lutte séculaire est une véritable épopée. Si elle fut souvent obscure, sa grandeur ne le cède en rien à celle de beaucoup d'autres.

Elle offre trois aspects essentiels :

- La lutte contre l'espace et les obstacles de la nature
- La lutte contre l'eau
- La lutte pour l'eau.

(...) Aujourd'hui, grâce aux tunnels de grand transit du Simplon et du Lötschberg – ces deux magnifiques réalisations de la technique moderne –, grâce aussi à nos chemins de fer de montagne qui nous relient aux



Grisons et à Chamonix, la vallée du Rhône est l'une des régions les mieux desservies de la Suisse, au point de vue ferroviaire. Un réseau routier de premier ordre – complété par des téléphériques – sillonne une grande partie du pays et franchit ses cols, rendant aisée la circulation des personnes et des marchandises de toutes sortes. Quatre aérodromes, dont l'un – celui de Châteauneuf – est appelé à jouer un rôle international, parsèment la plaine de leurs pistes bétonnées.

(...)C'est la victoire dans la lutte contre l'espace et les obstacles de la nature.

Le Rhône, qui serpentait à travers la plaine et faisait de cette partie du Valais aujourd'hui la plus riche une lande marécageuse et désolée, est dompté.

(...)Les torrents les plus sauvages ont été corrigés. Leurs eaux qui emportaient tout sur leur passage au moment de la fonte des neiges et les jours d'orage sont disciplinées, accumulées, détournées, transférées d'un bassin versant à l'autre pour y créer cette inappréciable richesse de notre pays: l'énergie électrique.

C'est la victoire dans la lutte contre l'eau.

Et j'en arrive à la lutte pour l'eau, cette lutte typiquement valaisanne, qui fut celle de vos ancêtres et qui a été la vôtre, cette lutte dans laquelle vous venez de remporter la victoire que nous fêtons aujourd'hui.

(...)Par bonheur, le Valais est riche en eau coulant des sources et jaillissant des glaciers. Son peuple inventif et ardent à la tâche sut faire ruisseler artificiellement cette eau sur la terre féconde mais brûlée par le soleil.

Par une multitude de canaux franchissant les éboulis et les précipices, côtoyant les pentes vertigineuses et les rochers, souvent sur des dizaines de kilomètres, il a amené l'eau des torrents et des rivières sur les espaces cultivés, et là, au moyen d'innombrables «bisses» pareils à travers la campagne à un réseau de veines, il a distribué cette eau selon des règles équitables, fixées dans des statuts par les consorts.



Mais le jour vint où, malgré sa hardiesse et son ingéniosité, ce système se révèle insuffisant. (...) La technique trouva de nouveaux procédés.

(...) Pour souligner l'importance de cette œuvre, qu'il me suffise de citer quelques chiffres : la longueur du tunnel est de 2540 mètres. Son coût est de 1'600'000.- et la surface irrigable de 1'000 ha environ.

(...) Des 1'600'000 francs que le tunnel du Mont-Lachaux a coûté, le 40 % a été payé par le canton, et le 37,5 % par la Confédération. La part des Communes intéressées est ainsi réduite à 22,5 %. Rien ne saurait mieux que ces chiffres illustrer les bienfaits de la solidarité humaine.

(...) Le succès de la grande et utile entreprise que vous venez de terminer est le plus sûr garant de votre aptitude à en remporter d'autres. Il transmettra aux générations futures votre souvenir et les encouragera à suivre votre exemple. Il les attachera au sol et les aidera à conserver cette âme terrienne qui est la meilleure sauvegarde de notre foi et de notre liberté, perpétuant ainsi les caractères de notre génie valaisan.



Le dernier billet à ordre portant les sceaux des quatre communes partenaires et les libérant de la somme d'un million trois cent trente-deux mille neuf-cent quatre-vingt-quatre francs, soldé le 28 février 1953.

Epilogues

Le 13 janvier 1951, un décompte provisoire des travaux de construction du tunnel laisse apparaître des frais totaux de 1'555'845,45 francs.

Le 28 février 1953, la Banque Cantonale du Valais informe les Administrations des communes concernées, *que le billet à ordre de Frs. 1'332'984.- à l'échéance du 28 février 1953, (...) est actuellement soldé, chaque commune ayant versé son dû.*



L'intérieur du tunnel avec les eaux de ruissellement de la vallée de l'Ertenze et les conduites transportant l'une, les eaux de source, l'autre l'eau du barrage de Zeuzier.

C'est en redécouvrant toutes ces péripéties vécues par mon grand-père Fabien et tous les acteurs de cette épopée que mon eau potable, fraîche, exempte des bactéries de 1945, prend une saveur particulière qui confine au sublime.

A la santé et à la mémoire de ces visionnaires sans qui Crans-Montana n'aurait pu connaître son développement fulgurant. Qu'ils puissent inspirer les autorités actuelles, qui doivent à nouveau faire face au problème d'approvisionnement en eau d'une agglomération touristique accueillant jusqu'à 40'000 personnes durant les fêtes de Noël.

Pascal Rey

Sources :

- Le coffret d'Archives Gb 001 *Grande Bourgeoisie Tunnel Mont-Lachaux*, déposé aux archives de la commune de Montana
- Martin Barras, *Les bisses de l'Ancien Lens*
- Quaglia Lucien, *Le Mont de Lens*